

**VERENIGDE VERGADERING VAN DE
GEMEENSCHAPPELIJKE GEMEENSCHAPSCOMMISSIE**

**ASSEMBLÉE RÉUNIE DE LA COMMISSION
COMMUNAUTAIRE COMMUNE**

INTEGRAAL VERSLAG

COMPTE RENDU INTÉGRAL

**PLENAIRE VERGADERING VAN VRIJDAG 22 MAART 2019
(Namiddagvergadering)**

**SÉANCE PLÉNIÈRE DU VENDREDI 22 MARS 2019
(Séance de l'après-midi)**

VOORLOPIG VERSLAG

Nog niet goedgekeurd door de sprekers.
Niet citeren zonder de bron te vermelden.

COMPTE RENDU PROVISOIRE

Non encore approuvé par les orateurs.
Ne pas citer sans mentionner la source.

PRÉSIDENCE : M. CHARLES PICQUÉ, PRÉSIDENT.

- *La séance est ouverte à 15h51.*

[223]

EXCUSÉS

M. le président.- Ont prié d'excuser leur absence :

- Mme Corinne De Permentier ;

- M. Armand De Decker ;

- M. Willem Draps, en séance plénière au Parlement Benelux.

[225]

PROJET D'ORDONNANCE

PROJET D'ORDONNANCE RELATIVE À L'AGRÉMENT, À LA PROGRAMMATION ET AUX PROCÉDURES D'AGRÉMENT DES HÔPITAUX, DES FORMES DE COLLABORATION HOSPITALIÈRE OU DES ACTIVITÉS HOSPITALIÈRES (NOS B- 155/1 ET 2 – 2018/2019).

[227]

Discussion générale

M. le président.- La discussion générale est ouverte.

Mme Hannelore Goeman, rapporteuse, se réfère au rapport écrit.

[231]

Mme Isabelle Emmery (PS).- Je ne vais pas revenir sur la nécessité d'adopter ce texte. Je voudrais juste me permettre de m'exprimer brièvement sur la réforme des réseaux que ce projet permettra de mettre en œuvre.

Je regrette ainsi que le Collège réuni n'ait pas profité de l'occasion pour préciser ses options politiques en la matière, et notamment sa position à l'égard du réseau des hôpitaux publics bruxellois, le réseau Iris. Celui-ci applique depuis 1996 les principes visés par la réforme, à savoir l'instauration d'économies d'échelle et la mise en commun des ressources.

Mon groupe rejoint ceux qui pensent que la réforme décidée par le pouvoir fédéral est inspirée en premier lieu par des considérations budgétaires. Et nous craignons, comme cela a été dit par mes

collègues Mmes Plovie et Goeman en commission, que cette réforme soit opérée au détriment de l'accessibilité des soins de santé pour tous les Bruxellois et sur l'ensemble du territoire régional.

Il est bien connu que le secteur hospitalier est marqué, d'une part par une concurrence exacerbée entre piliers, et d'autre part par la pénurie de médecins et le manque d'attractivité de certaines spécialités. Les hôpitaux tendent dès lors à appliquer des suppléments d'honoraires, quand ils ne s'adonnent pas à des pratiques frauduleuses. Je pense à des règlements en espèces qui conduisent, semble-t-il, à de la fraude fiscale.

L'habilitation en matière de fixation des normes d'agrément que le projet confère au Collège réuni fournissait à ce dernier l'occasion d'agir sur ce point en conditionnant l'octroi de l'agrément à la garantie de services accessibles à tous, y compris aux plus démunis. Aussi réitérons-nous notre demande afin que le Collège réuni s'engage à faire de l'accessibilité des soins de santé l'un des points d'attention prioritaires lors de l'attribution des agréments.

[233]

Mevrouw Liesbet Dhaene (N-VA).- De federale hervorming van de ziekenhuisnetwerken zal een bijzonder grote impact hebben in Brussel. De N-VA is voorstander van die hervorming, maar ik ben bezorgd over de gevolgen voor de Nederlandstalige zorgverlening in Brussel.

Brussel heeft volgens de regelgeving recht op maximaal vier netwerken. Daarvan vallen drie netwerken onder het gezamenlijke toezicht van meerdere overheden: het Waals Gewest, de Franse Gemeenschapscommissie (Cocof), de Franse Gemeenschap en de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie (GGC). Die besturen hanteren een verschillend taalstelsel. De ziekenhuizen die onder de Franse Gemeenschap, de Cocof en het Waals Gewest vallen, zijn eentalig Frans. De ziekenhuizen die erkend zijn door de GGC, zouden tweetalig moeten zijn.

Als we kijken naar de netwerken die in Brussel zouden worden gevormd - ik laat even de ziekenhuizen buiten beschouwing waarvan nog niet bekend is bij welk netwerk ze zich zullen aansluiten -, dan zijn er tot nu toe twee netwerken die een probleem kunnen vormen. Het netwerk Iris Ziekenhuizen Zuid - Chirec omvat respectievelijk de OCMW-ziekenhuizen, die tweetalig moeten zijn, en Chirec, een privéziekenhuis, dat aan een veel minder streng taalstelsel onderworpen is. Ook het netwerk met de ziekenhuizen van Brussel-Stad en het Erasmusziekenhuis van de ULB vormt een probleem.

De hervorming van de ziekenhuisnetwerken beoogt eigenlijk een rationalisering. Als er bijvoorbeeld in verschillende ziekenhuizen van het netwerk een dienst urologie bestaat, dan kan de werking gerationaliseerd worden door die dienst urologie in één ziekenhuis te centraliseren. Dat kan echter een ziekenhuis zijn dat onderworpen is aan een volledig eentalig Frans taalstelsel.

Door een tweetalige dienst te schrappen in een tweetalig ziekenhuis, waar ook de Nederlandstalige Brusselaars terecht konden, wordt de Nederlandstalige zorg in Brussel afgebouwd. Dat baart mij zorgen. Ik wil dus nogmaals beklemtonen dat de GGC verplicht is om de bestaande Nederlandstalige zorg te waarborgen bij de vorming van de netwerken. Artikel 5bis van de bijzondere wet van 12 januari 1989 bevat immers de standstillclausule dat ordonnanties, besluiten

en administratieve handelingen geen afbreuk aan het tweetalige karakter mogen doen. Dat artikel wordt heel ruim geïnterpreteerd. Het betreft alle geldende waarborgen, zonder onderscheid, dus ook de tweetalige zorgverlening in de ziekenhuizen van de GGC.

[235]

Bij elke ordonnantie, bij elk besluit of zelfs bij administratieve handelingen die ziekenhuizen samenbrengen binnen één netwerk, moeten er garanties zijn dat de Nederlandstalige zorg die er is op het moment dat de netwerken worden uitgebouwd, blijft bestaan.

Mijn vraag in de commissie was dan ook: hoe garandeert u de naleving van artikel 5 bij de fusie tussen tweetalige en eentalig Franse ziekenhuizen? Ik kreeg daarop nog steeds geen antwoord. Daarom wou ik vandaag nogmaals benadrukken dat in het kader van de ziekenhuisnetwerken artikel 5bis moet worden gerespecteerd. De N-VA zal daarop nauwlettend blijven toezien.

[237]

De heer Paul Delva (CD&V).- De netwerkvorming voor samenwerking tussen de ziekenhuizen is een belangrijke stap. Het klopt dat er een belangrijke rol is weggelegd voor de GGC.

Ik deel de bekommernis van de vorige spreekster. Ik hoop dat de GGC aandacht zal hebben voor de noodzaak om het Nederlandstalige zorgaanbod te waarborgen. Het zou jammer zijn dat er op dat vlak een stap achteruit wordt gezet. Ik ben ook benieuwd naar het antwoord van de minister op die bedenkingen.

[239]

M. Didier Gosuin, membre du Collège réuni.- Je voudrais d'abord rappeler aux différents intervenants, qui ont d'ailleurs manifesté des intentions opposées, qu'il s'agit d'une loi fédérale votée notamment par la N-VA, laquelle s'inquiète aujourd'hui de ses conséquences. Mais j'espère qu'il s'agit d'un parti responsable qui avait réfléchi aux conséquences de ses actes lorsqu'il a accepté le texte au sein du gouvernement, d'abord, puis au parlement.

Mais cette remarque vaut également pour le PS. Il s'agit là d'une loi votée au niveau fédéral et il nous appartient de la respecter avec loyauté. Je ne suis pas un chaud partisan de la sixième réforme de l'État et je continue de croire qu'il s'agit d'une énorme bêtise commise par d'aucuns. Mais dès le moment où une loi est votée et que ma responsabilité est engagée, j'ai le devoir d'appliquer le dispositif légal et constitutionnel.

Par ailleurs, la Région bruxelloise n'est pas en défaut de soutien à ses hôpitaux publics. Nous continuons et continuerons à les soutenir.

Enfin, la logique de réseau relève de l'autonomie des conseils d'administration des différents hôpitaux, notamment publics. Mme Emmery, vous êtes vous-même administratrice et, en cette qualité, rien ne vous oblige à rejoindre tel ou tel autre réseau. Il vous appartiendra de poser les conditions qui vous paraîtront légitimes pour constituer ce réseau. Le Collège réuni ne va nullement interférer avec un dispositif qui relève de l'autonomie des hôpitaux. Notre compétence directe reste

la tutelle sur les hôpitaux publics et sur ceux qui relèvent de la Commission communautaire commune, pas sur ceux qui ressortissent aux Communautés.

J'en arrive ainsi au problème évoqué par certains d'un risque, pour les Bruxellois néerlandophones, de ne pas être correctement servis dans des hôpitaux de la Ville de Bruxelles et à l'Hôpital Erasme, que l'on soupçonne d'être unilingues alors qu'ils sont bilingues. Il en irait de même pour les Hôpitaux Iris Sud et pour le Centre hospitalier interrégional Edith Cavell (Chirec).

Il est étonnant que l'on ne mentionne pas l'hôpital de la Vrije Universiteit Brussel (VUB), qui est pourtant unilingue. N'y aurait-il donc aucun risque pour les Bruxellois francophones qui vont s'y faire soigner ? Si je parle de cela, ce n'est pas parce que je souhaite rallumer un brûlot, mais bien parce que nous savons que l'accueil est de toute façon assuré dans ces réseaux unilingues. Certes, peut-être pas de manière optimale, notamment pour les patients bruxellois qui ne sont ni néerlandophones ni francophones. Pour ceux qui éprouvent des difficultés à s'exprimer dans une des langues nationales, un réel problème se pose et nous devons y être attentifs.

La Commission communautaire commune a pour vocation d'agrèer les hôpitaux qui relèvent de sa compétence, en ce compris ceux dont vous parlez, et notamment le Chirec. Il est faux de prétendre qu'ils sont unilingues francophones. C'est d'autant plus faux que le Chirec a passé un accord lui permettant d'envoyer vers l'hôpital de la VUB les patients atteints de pathologies cardiologiques aiguës. Aujourd'hui déjà, des accords sont donc passés entre hôpitaux sans que cela pose le moindre problème linguistique. Mais je sais que certains préfèrent leurs marottes aux problèmes qui pourraient advenir dans leur propre Communauté.

Lors des agréments et des octrois de subsides aux institutions qui relèvent de notre compétence, nous avons toujours veillé et nous veillerons toujours à ce que l'accueil de chacun soit assuré correctement dans sa langue. Si possible, nous visons même un accueil dans des langues autres que nos idiomes nationaux. Alors, de grâce, n'en appelez pas à ces vieilles lunes et cessez de mener un combat aujourd'hui dépassé !

[243]

Mme Isabelle Emmery (PS).- Nous ne partageons pas votre avis sur l'implication que doit avoir la Région dans la défense d'une médecine de qualité pour tous. Nous attendons un avis du Collège réuni sur la protection des missions sociales par le biais des hôpitaux publics. Nous pouvons agir notamment via les critères de financement des infrastructures et certains éléments de programmation.

M. Didier Gosuin, membre du Collège réuni.- Il en a toujours été ainsi et il en sera toujours ainsi !

[247]

Mevrouw Liesbet Dhaene (N-VA).- We maken ons geen zorgen over de federale wet; wij respecteren die en steunen ze. Wij zijn wel bekommerd over de manier waarop die wet in de ordonnantie of een administratieve handeling door de GGC wordt toegepast.

U weet maar al te goed dat er in GGC-ziekenhuizen een enorm probleem is, ook al beweert u het tegendeel. Nederlandstaligen kunnen daar niet in het Nederlands terecht voor goede zorg. De toestand dreigt nog te verergeren als in het kader van de ziekenhuisnetwerken diensten door rationalisering in louter Franstalige ziekenhuizen worden aangeboden. Ik kan er alleen maar op wijzen dat zo'n reorganisatie wettelijk gesproken niet kan zonder respect voor de tweetaligheid.

(Applaus)

[251]

M. le président.- La discussion générale est close.

Discussion des articles

M. le président.- Nous passons à la discussion des articles.

Article 1er

Pas d'observation ?

Adopté.

Articles 2 à 8

Pas d'observation ?

Adoptés.

La discussion des articles est close.

Nous procéderons tout à l'heure au vote nominatif sur l'ensemble du projet d'ordonnance.

[253]

PROPOSITION DE RÉOLUTION

PROPOSITION DE RÉOLUTION DE MMES CATHERINE MOUREAUX, BRIGITTE GROUWELS, MARTINE PAYFA, M. ANDRÉ DU BUS DE WARNAFFE, MMES KHADIJA ZAMOURI ET HANNELORE GOEMAN RELATIVE À LA PRÉVENTION CONTRE LES IMPACTS DES PERTURBATEURS ENDOCRINIENS SUR LA SANTÉ HUMAINE (NOS B-127/1 ET 2 – 2018/2019).

[255]

Discussion générale

M. le président.- La discussion générale est ouverte.

Mme Simone Susskind, rapporteuse.- Je me réfère au rapport écrit.

[259]

M. André du Bus de Warnaffe (cdH).- Comme l'a rappelé Mme Moureaux, la présente proposition de résolution s'est largement inspirée du rapport d'information du Sénat publié en février 2018.

D'aucuns critiquent cette assemblée et aimeraient la voir disparaître. Il n'empêche que le Sénat a produit un rapport particulièrement réfléchi. Il décrit et analyse la problématique, et adresse des propositions et recommandations à toutes les autorités concernées dans le but de réduire les effets des perturbateurs endocriniens sur la santé publique. Nous sommes convaincus que le Sénat, en tant qu'émanation des entités fédérées, a un grand rôle à jouer pour renforcer leur collaboration.

Ce rapport avait été précédé par celui du Sénat français publié en janvier 2017. En outre, dès 2002, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) attirait l'attention sur les effets délétères des perturbateurs endocriniens sur la santé des individus.

[261]

En 2012, l'OMS a publié un nouveau rapport sur l'état de la science dans le domaine des perturbateurs endocriniens. Ce document recommande de ne plus sous-estimer leurs conséquences néfastes sur la santé et de s'attaquer sérieusement aux causes des maladies et troubles hormonaux. Il faut toujours beaucoup de temps, souvent plus d'une décennie, pour que les recommandations de l'OMS aient un effet sur les politiques nationales ou régionales. En l'occurrence, il aura fallu dix-sept ans. Et encore, nous n'en sommes qu'au stade d'une résolution...

Aujourd'hui, seul 1% des quelque 84.000 substances chimiques commercialisées ont été testées pour vérifier si elles ne présentaient pas de risque de perturbations endocriniennes. La liste est pourtant longue des produits d'usage courant - bisphénol A, phtalates, pesticides, retardateurs de flamme, etc. - qui renferment des molécules suspectées de favoriser les cancers, le diabète, l'obésité, les maladies de la reproduction... Ces substances se trouvent dans l'air que nous respirons, les aliments que nous mangeons, l'eau que nous buvons, les vêtements que nous portons et les cosmétiques que nous utilisons quotidiennement.

Si vous n'avez pas encore eu l'occasion de voir le documentaire "Perturbateurs endocriniens et autisme", diffusé sur Arte, je vous le conseille. Il est édifiant. Plusieurs scientifiques y démontrent que les perturbateurs endocriniens sont en cause dans l'augmentation vertigineuse des cas d'autisme et de trouble de l'attention chez les enfants. Il semblerait que la proximité de l'endroit où l'on habite avec une zone d'application de certains pesticides augmente le risque d'autisme.

L'objectif du texte à l'examen est avant tout de s'emparer de cette problématique pour protéger les consommateurs contre les perturbateurs endocriniens. L'étude de ces substances est un enjeu majeur de santé, mais aussi d'environnement, car les liens entre qualité de l'environnement et santé ne sont plus à prouver.

[263]

Aussi, le texte s'inspire-t-il de l'intention d'intégrer la santé dans toutes les politiques. De nombreuses incertitudes subsistent néanmoins.

C'est pourquoi, en plus d'inviter le Collège réuni à sensibiliser un public aussi large que possible afin que la problématique puisse être comprise de manière claire et précise, la proposition de résolution lui demande également, d'une part, de réaliser un suivi permanent de l'impact des substances de substitution des perturbateurs endocriniens sur la santé humaine afin de garantir qu'elles ne sont pas nocives et, d'autre part, de suivre l'évolution des cancers du sein et de la prostate afin de pouvoir en déterminer les causes tout en tenant compte de l'exposition aux perturbateurs endocriniens et de l'influence de ces substances sur la reproduction.

Les perturbateurs endocriniens font peser une menace réelle sur la santé humaine, même si leurs effets ne sont pas encore totalement connus. De plus en plus d'experts se penchent sur la question des contaminants dans l'environnement. Nos voisins sont en avance et ont déjà adopté des mesures fortes. C'est le cas de la France, du Danemark et de la Suède. Ils ont élaboré des stratégies et entrepris des actions pour protéger leur santé publique nationale. À nous de faire de même en nous emparant de ce problème, toutes entités confondues. Je tenais à le rappeler ici en séance plénière.

[265]

Mme Isabelle Emmery (PS).- En l'absence de Mme Moureaux, excusée cet après-midi, il me revient de porter la voix du groupe socialiste dans ce dossier. Nous nous réjouissons de pouvoir entamer un débat parlementaire sur un sujet à ce point important, qui se trouve à la croisée des domaines de l'environnement et de la santé publique.

Parmi d'autres priorités, nous devons prendre ce chantier à bras-le-corps pour répondre au défi d'une transition juste, qui concilie effort environnemental et aspect social, ce dernier étant intimement lié à celui de la santé.

En effet, si les pouvoirs publics ne font pas le choix, dans le respect du principe de précaution, de réguler, de contrôler, d'étudier la question des perturbateurs endocriniens et de sensibiliser le public à cette dernière avec autant de rigueur que de détermination, c'est la santé des publics les plus fragilisés qui en pâtira.

Ces substances peuvent perturber le système endocrinien, régulateur central de la sécrétion d'hormones essentielles au métabolisme, à la croissance, au développement, au sommeil et à l'humeur. Il en découle des conséquences importantes comme l'augmentation du nombre de cancers, des problèmes de fertilité, des dérèglements thyroïdiens, ainsi que des troubles intellectuels et neurologiques.

Les lobbies sont particulièrement puissants et les positions de l'Europe très timorées lorsqu'il s'agit d'interdire des substances, comme le tristement célèbre glyphosate. La Région bruxelloise a, quant à elle, adopté une position forte, notamment en faveur de l'interdiction de ce pesticide et d'autres, tout aussi nocifs.

[267]

Le débat a commencé en Commission de l'environnement, où deux textes ont été déposés. Nous avons choisi d'envisager un maximum d'actions possibles de la Région, relatives à la protection de l'environnement, à la politique des déchets dans le secteur économique et à la recherche scientifique.

Nous avons recensé des mesures qui relèvent de la politique de la santé de la Cocom. Nous nous sommes basés sur l'excellent rapport d'information concernant la nécessaire collaboration entre l'autorité fédérale, les Communautés et les Régions, pour prévenir et éliminer les perturbateurs endocriniens présents dans les produits de consommation et promouvoir la santé publique.

Le rapport du Sénat, cité par M. du Bus de Warnaffe, a bénéficié d'un large soutien politique et a fait l'objet d'un travail approfondi, alimenté par de nombreuses auditions. D'un point de vue juridique, il a permis de faire la clarté sur les compétences de chaque niveau de pouvoir dans ce secteur, afin de mobiliser tous les leviers possibles.

Les constats dressent l'état scientifique de la question. Selon le rapport, des voix de plus en plus nombreuses dans la communauté scientifique, au sein des organisations internationales, comme l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ou l'Organisation des Nations unies (ONU), et dans le monde politique, demandent de prendre cette question à bras-le-corps. La Suède, le Danemark et la France ont déjà adopté des mesures dans ce domaine. Les recommandations ont été inspirées par un catalogue extrêmement fouillé.

Nous avons voulu inscrire dans le texte l'idée que notre Région doit être la pionnière et la cheville ouvrière d'une stratégie régionale ambitieuse visant à réduire l'exposition de tous nos concitoyens aux perturbateurs endocriniens. Bien entendu, une stratégie nationale s'impose pour coordonner les mesures de chaque niveau de pouvoir et en décupler les effets. N'ayons toutefois pas peur de montrer l'exemple !

Le texte prévoit concrètement une meilleure sensibilisation des consommateurs – en particulier des groupes cibles plus vulnérables, comme les femmes enceintes, les jeunes enfants, les personnes professionnellement exposées et celles qui ont un statut social précaire – sur les dangers de ces substances et sur l'existence de solutions pragmatiques et de produits de substitution.

Par ailleurs, les auteurs recommandent une information des établissements de soins sur le matériel de soin et les dispositifs médicaux exempts de perturbateurs endocriniens. Ils recommandent également un suivi de l'évolution des cancers, une analyse de leurs causes et une surveillance permanente de l'impact des substances de substitution des perturbateurs sur la santé humaine, afin de garantir que celles-ci ne sont pas nocives.

Ce texte a été soutenu et voté à l'unanimité par les neuf membres présents en commission. Mettons ce texte en œuvre lors de la prochaine législature et agissons pour que la santé publique devienne une priorité dans l'ensemble de nos politiques !

(Applaudissements sur les bancs du PS)

De heer Paul Delva (CD&V).- Iedereen kent in zijn familie, vriendenkring of werkomgeving waarschijnlijk wel iemand die aan een ziekte lijdt die veroorzaakt wordt door hormoonverstoorders. Het belang van het voorstel van resolutie kan dan ook niet genoeg beklemtoond worden.

Het voorstel komt natuurlijk niet uit de lucht vallen. We verwijzen graag naar een uitgebreid informatieverslag over het thema naar aanleiding van hoorzittingen in februari 2018 in de Senaat. Vooraanstaande hoogleraren en onderzoekers kregen toen het woord. Er werden ook schriftelijke adviezen gevraagd aan verscheidene instellingen en organisaties, zoals de Europese Autoriteit voor Voedselveiligheid, het Federaal Agentschap voor de Veiligheid van de Voedselketen (FAVV), Kind & Gezin en Kom op tegen Kanker. Internationaal werd er gespeurd naar de goede praktijken.

Wat nu voorligt, is een belangrijke doorbraak. Daarbij mogen we ook de Senaat bedanken voor het verrichte werk. Natuurlijk moeten de principes inzake volksgezondheid in elke beleidsmaatregel aan bod komen. In ons land zijn liefst negen beleidsverantwoordelijken bevoegd voor gezondheid. Het probleem van de hormoonverstoorders op alle niveaus aankaarten is dan ook geen sinecure.

In de tekst vragen we dat de burgers goed geïnformeerd worden over de mogelijke risico's bij het gebruik van zogenaamde hormoonverstoorders. Immers, willen wij het gedrag van de gebruikers veranderen, dan moeten ze natuurlijk eerst correcte informatie krijgen.

De overheid moet nog meer onderzoek aanmoedigen en de evolutie van ziekten als borst- of prostaatkanker blijven volgen om de oorzaken ervan te kunnen vaststellen. Dat is van het grootste belang voor alle generaties.

De CD&V steunt het voorstel van resolutie, dat zo belangrijk is voor de gezondheid en de toekomst van de Brusselaars. Met veel enthousiasme zetten we er mee onze schouders onder.

(Applaus)

[275]

Mevrouw Hannelore Goeman (sp.a).- We zijn het erover eens dat je in de eerste plaats de gezondheid van de bewoners moet beschermen. Ik wil niet in herhaling vallen. Er is ondertussen voldoende bewijs dat je voorzichtig moet zijn met hormoonverstoorders.

De regering moet dus haar voorzorgen nemen en er zeker over waken dat de bevolking voldoende en op een toegankelijke manier geïnformeerd is over mogelijke gevaren.

De sp.a zal met plezier het voorstel van resolutie goedkeuren.

[277]

Mme Magali Plovie (Ecolo).- Depuis longtemps, Ecolo attire l'attention sur les dangers des perturbateurs endocriniens. Il faut se réjouir que cette question ait fait l'objet d'un large consensus au Sénat grâce à un texte qui, s'il n'était pas des plus ambitieux, était néanmoins pertinent. Cela va nous permettre de nous emparer de cette question à tous les niveaux de pouvoir et d'avancer concrètement.

Dans d'autres pays - notamment la France -, il y a beaucoup d'ambition pour s'emparer de cette question et combattre les perturbateurs endocriniens. Il est vrai qu'il est plus qu'urgent d'agir. Tout récemment, l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) révélait qu'en dépit de la réglementation, un jouet sur cinq contenait des phtalates. Il faut donc avancer à tous les niveaux de pouvoir.

En modifiant le fonctionnement hormonal de l'organisme humain, ces substances chimiques ont des effets néfastes qui peuvent parfois être mesurés sur plusieurs générations. Les hormones véhiculées par le sang sont également présentes chez le fœtus pendant la grossesse, ce qui entraîne une transmission générationnelle des problèmes de santé. Les effets documentés les plus rencontrés sont la stérilité, les cancers du sein, les anomalies congénitales, les maladies chroniques comme le diabète, l'asthme, l'obésité et les troubles du développement neurologique.

Les perturbateurs endocriniens sont largement répandus dans notre environnement : cosmétiques, produits de soin, plastiques, produits d'entretien, revêtements de sol, conserves, pesticides, etc.

Au niveau de la Cocom, le texte aborde ce problème sous l'angle de la santé. Un autre texte, soutenu et cosigné par l'ensemble des groupes politiques, a également été déposé au niveau régional. Axé sur les questions d'un environnement sain et les politiques de santé publique, il permettra de s'attaquer à ce problème avec d'autres leviers.

De manière générale, que ce soit au niveau régional ou de la Cocom, la Région bruxelloise doit se doter d'une politique ambitieuse et globale visant à protéger la santé de la population en limitant son exposition aux perturbateurs endocriniens, en endiguant la diffusion de ces substances et en régulant leur utilisation dans la production et la consommation.

(Applaudissements)

[281]

M. le président.- La discussion générale est close.

Discussion des considérants et des points du dispositif

M. le président.- Nous passons à la discussion des considérants et des points du dispositif.

Considérants 1 à 22

Pas d'observation ?

Adoptés.

Points du dispositif 1 à 10

Pas d'observation ?

Adoptés.

La discussion des considérants et des points du dispositif est close

Nous procéderons tout à l'heure au vote nominatif sur l'ensemble de la proposition de résolution.

- *La séance est suspendue à 16h25.*

- *La séance est reprise à 17h25.*

VOTES NOMINATIFS

[217]

M. le président.- L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur l'ensemble du projet d'ordonnance portant sur la plate-forme d'échange électronique des données de santé (nos B-145/1 et 2 – 2018/2019).

Il est procédé au vote.

RÉSULTAT DU VOTE 1

78 membres sont présents.

53 répondent oui dans le groupe linguistique français.

12 répondent oui dans le groupe linguistique néerlandais.

13 s'abstiennent.

En conséquence, l'Assemblée réunie adopte le projet d'ordonnance qui sera soumis à la sanction du Collège réuni.

Les membres qui se sont abstenus sont invités à faire connaître les motifs de leur abstention.

[221]

Mme Claire Geraets (PTB*PVDA-GO!).- Il s'agit d'un bon projet d'ordonnance, qui contient plusieurs aspects positifs, comme le fait que les acteurs de santé gardent la responsabilité finale sur les données et leur utilisation, ainsi que celle du choix de la finalité. Il s'agit en effet de personnes qui sont soumises au secret professionnel et ont une responsabilité pénale.

Les remarques de la Commission de la protection de la vie privée ont été prises en considération, mais ladite commission confirme que l'ordonnance est parcellaire et que des arrêtés d'exécution doivent venir la compléter.

Nous émettons donc une réserve sur l'option consistant à passer par le pouvoir exécutif plutôt que d'inscrire la somme des obligations directement dans l'ordonnance pour placer des garde-fous, cruciaux pour un projet d'une telle ampleur. Les arrêtés d'exécution restent facilement modifiables, avec moins de prévisibilité pour les personnes concernées par la législation.

Nous resterons donc très attentifs au devenir de ces arrêtés.

[223]

M. le président.- L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur l'ensemble du projet d'ordonnance établissant le circuit de paiement des prestations familiales (nos B-149/1 et 2 – 2018/2019).

Il est procédé au vote.

RÉSULTAT DU VOTE 2

80 membres sont présents.

52 répondent oui dans le groupe linguistique français.

12 répondent oui dans le groupe linguistique néerlandais.

16 s'abstiennent.

En conséquence, l'Assemblée réunie adopte le projet d'ordonnance qui sera soumis à la sanction du Collège réuni.

[227]

M. le président.- L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur l'ensemble du projet d'ordonnance portant assentiment à l'accord de coopération du 30 mai 2018 entre la Communauté flamande, la Région wallonne, la Commission communautaire commune et la Communauté germanophone relatif à la création de l'organe interrégional pour les prestations familiales (nos B-146/1 et 2 – 2018/2019).

Il est procédé au vote.

RÉSULTAT DU VOTE 3

80 membres sont présents.

61 répondent oui dans le groupe linguistique français.

15 répondent oui dans le groupe linguistique néerlandais.

4 s'abstiennent.

En conséquence, l'Assemblée réunie adopte le projet d'ordonnance qui sera soumis à la sanction du Collège réuni.

[231]

M. le président.- L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur l'ensemble du projet d'ordonnance portant modification de la loi du 20 juillet 1971 instituant des prestations familiales garanties (nos B-151/1 et 2 – 2018/2019).

Il est procédé au vote.

RÉSULTAT DU VOTE 4

80 membres sont présents.

61 répondent oui dans le groupe linguistique français.

15 répondent oui dans le groupe linguistique néerlandais.

4 s'abstiennent.

En conséquence, l'Assemblée réunie adopte le projet d'ordonnance qui sera soumis à la sanction du Collège réuni.

[235]

M. le président.- L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur l'ensemble du projet d'ordonnance portant assentiment à l'accord de coopération du 23 août 2018 entre l'État fédéral, la Communauté flamande, la Communauté française, la Communauté germanophone et la Commission communautaire commune visant à assurer la mise en œuvre de la Convention de La Haye du 19 octobre 1996 concernant la compétence, la loi applicable, la reconnaissance, l'exécution et la coopération en matière de responsabilité parentale et de mesures de protection des enfants et du Règlement (CE) n° 2201/2003 du Conseil du 27 novembre 2003 relatif à la compétence, la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière matrimoniale et en matière de responsabilité parentale, abrogeant le Règlement (CE) n° 1347/2000 (nos B-143/1 et 2 – 2018/2019).

Il est procédé au vote.

RÉSULTAT DU VOTE 5

80 membres sont présents.

65 répondent oui dans le groupe linguistique français.

15 répondent oui dans le groupe linguistique néerlandais.

En conséquence, l'Assemblée réunie adopte le projet d'ordonnance qui sera soumis à la sanction du Collège réuni.

[239]

M. le président.- L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur l'ensemble du projet d'ordonnance portant assentiment à l'accord de coopération du 31 décembre 2018 entre la Communauté flamande, la Commission communautaire française et la Commission communautaire commune relatif au guichet unique pour les aides à la mobilité dans la région bilingue de Bruxelles-Capitale (nos B-148/1 et 2 – 2018/2019).

Il est procédé au vote.

RÉSULTAT DU VOTE 6

80 membres sont présents.

43 répondent oui dans le groupe linguistique français.

12 répondent oui dans le groupe linguistique néerlandais.

25 s'abstiennent.

En conséquence, l'Assemblée réunie adopte le projet d'ordonnance qui sera soumis à la sanction du Collège réuni.

[243]

M. le président.- L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur l'ensemble du projet d'ordonnance portant assentiment à l'accord de coopération du 31 décembre 2018 entre la Communauté flamande, la Région wallonne, la Commission communautaire française, la Commission communautaire commune et la Communauté germanophone relatif aux aides à la mobilité (nos B-152/1 et 2 – 2018/2019).

Il est procédé au vote.

RÉSULTAT DU VOTE 7

80 membres sont présents.

53 répondent oui dans le groupe linguistique français.

15 répondent oui dans le groupe linguistique néerlandais.

12 s'abstiennent.

En conséquence, l'Assemblée réunie adopte le projet d'ordonnance qui sera soumis à la sanction du Collège réuni.

[247]

M. le président. - L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur l'ensemble du projet d'ordonnance relative à la politique de première ligne de soins (nos B-154/1 et 2 – 2018/2019).

Il est procédé au vote.

RÉSULTAT DU VOTE 8

80 membres sont présents.

61 répondent oui dans le groupe linguistique français.

15 répondent oui dans le groupe linguistique néerlandais.

4 s'abstiennent.

En conséquence, l'Assemblée réunie adopte le projet d'ordonnance qui sera soumis à la sanction du Collège réuni.

[251]

M. le président. - L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur l'ensemble du projet d'ordonnance portant assentiment à l'accord de coopération du 31 décembre 2018 entre la Communauté flamande, la Région wallonne, la Communauté française, la Commission communautaire commune, la Commission communautaire française et la Communauté germanophone concernant le financement des soins en cas de recours à des institutions de soins en dehors des limites de l'entité fédérée (nos B-153/1 et 2 – 2018/2019).

Il est procédé au vote.

RÉSULTAT DU VOTE 9

80 membres sont présents.

65 répondent oui dans le groupe linguistique français.

15 répondent oui dans le groupe linguistique néerlandais.

En conséquence, l'Assemblée réunie adopte le projet d'ordonnance qui sera soumis à la sanction du Collège réuni.

[255]

M. le président.- L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur l'ensemble du projet d'ordonnance relative à l'agrément, à la programmation et aux procédures d'agrément des hôpitaux, des formes de collaboration hospitalière ou des activités hospitalières (nos B-155/1 et 2 – 2018/2019).

Il est procédé au vote.

RÉSULTAT DU VOTE 10

79 membres sont présents.

61 répondent oui dans le groupe linguistique français.

11 répondent oui dans le groupe linguistique néerlandais.

7 s'abstiennent.

En conséquence, l'Assemblée réunie adopte le projet d'ordonnance qui sera soumis à la sanction du Collège réuni.

HOMMAGE AUX VICTIMES DES ATTENTATS TERRORISTES DE BRUXELLES ET DE ZAVENTEM DU 22 MARS 2016

M. le président.- Mesdames et messieurs, je vous demande d'observer un moment de recueillement en hommage aux victimes des attentats de Bruxelles et Zaventem, et d'autres d'ailleurs, sur lesquels je reviendrai.

[263]

(verder in het Nederlands)

Dames en heren, ik vraag een moment van stilte.

Drie jaar geleden sloegen de terreur en de haat toe in Brussel. Wij weten allemaal nog wat we die dag om 8 uur deden, toen er twee explosies plaatsvonden, waaronder een in Zaventem.

[265]

(poursuivant en français)

Tous, nous nous rappelons où nous étions lors des explosions dans le métro bruxellois. Ce triste anniversaire nous invite à entretenir un devoir de mémoire et à penser aux 32 victimes et aux 340 blessés, à leurs familles et à leurs proches. Nous avons été nombreux - en tout cas, c'est mon cas - à connaître directement ou indirectement une victime des attentats.

[267]

(verder in het Nederlands)

We willen ook eer betuigen aan al wie tijdens de aanslagen in de eerste lijn stond, namelijk ambulanciers, brandweperlui, verplegers en politieagenten.

[269]

(poursuivant en français)

Nos pensées iront également aux victimes d'autres attentats plus récents, à savoir en Nouvelle-Zélande et aux Pays-Bas. Je vous invite à respecter une minute de silence en hommage aux victimes, qu'elles soient de Bruxelles ou d'ailleurs dans le monde.

(L'assemblée observe une minute de silence)

[271]

M. le président.- L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur l'ensemble de la proposition de résolution relative à la prévention contre les impacts des perturbateurs endocriniens sur la santé humaine (nos B-127/1 et 2 – 2018/2019).

Il est procédé au vote.

RÉSULTAT DU VOTE 11

79 membres sont présents.

63 répondent oui dans le groupe linguistique français.

15 répondent oui dans le groupe linguistique néerlandais.

1 s'abstient.

En conséquence, l'Assemblée réunie adopte la proposition de résolution.

Les membres qui se sont abstenus sont invités à faire connaître les motifs de leur abstention.

[275]

Mme Claire Geraets (PTB*PVDA-GO!).- Le PTB soutient bien évidemment la prévention relative aux perturbateurs endocriniens, mais il tient à souligner que le projet n'évoque que les consommateurs. Or, les substances minant nos hormones sont partout : dans les pesticides qui pénètrent les aliments, les cosmétiques, certains plastiques et films alimentaires, les produits d'entretien et détergents, les retardateurs de flamme présents dans le mobilier, les carpettes, matelas et textiles. Et cette longue liste n'est pas exhaustive.

Le PTB est d'avis qu'il faut également incriminer les producteurs qui sont en fait la première cause de distribution des perturbateurs endocriniens.

M. le président.- La séance plénière de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune est close.

Prochaine séance plénière sur convocation du président.

- *La séance est levée à 17h38.*